

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le dix-huit du mois de DECEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	12/12/24

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES. PICHON H. à CODOUL B., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., GALLO C. à PERARD F., JAFFRE S. à SEBANI S., CLEMENT JL. A FERAUD S.

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2024-11-07-SE

Objet : Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de SISTERON : Année 2025

Vu les prix de l'eau et de l'assainissement fixés par la délibération 2008/4/6 SE

Vu les modalités de révision des prix de l'eau et de l'assainissement fixées par la délibération 2009-11-18 / SE

Vu la mise en régie provisoire du service de l'assainissement collectif du parc d'activités de Sisteron nord fixée par la délibération 2010/7/7 SE

Vu les montants hors taxe des tarifs de l'eau et de l'assainissement présentés dans la délibération 2014-1-15 SE

Vu le remplacement de l'indice 35-10-02 du coût de l'énergie électrique moyenne tension par l'indice 35-11-07 du coût de l'électricité tarif vert A5 option base

Vu la délibération 2014-15-20 / SE fixant les modalités de révision des prix de l'eau et de l'assainissement

Vu la délibération 2014-15-21 / SE fixant la présentation hors taxe des tarifs de l'eau et de l'assainissement communal et les tarifs de l'assainissement du parc d'activités Val de Durance depuis 2015

Vu la délibération 2015-7-9 / SE fixant l'augmentation du montant de la part proportionnelle d'assainissement communal et du parc d'activité Val de Durance

Vu la délibération 2018-04-21 / SE modifiant la tarification de l'assainissement communal et du parc d'Activité Val de Durance à Sisteron

Vu la délibération 2018-12-15 / SE Modalités de révision des tarifications du prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de Sisteron.

Vu la délibération 2019-11-13-SE Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de Sisteron année 2020

Vu la délibération T2021-09-16-SE Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de Sisteron année 2022

Vu la délibération 2023-12-02-SE Prix de l'eau et de l'assainissement des abonnés de la commune de Sisteron année 2024

Le rapporteur rappelle qu'après un gel des tarifs en 2020, l'actualisation avait été appliquée en 2021 conformément à la délibération de 2019. M. le Maire avait ensuite proposé, par dérogation exceptionnelle, de ne pas appliquer d'actualisation des tarifs pour l'année 2022 en raison de l'inflation subie par les ménages. Puis en 2023, une révision des tarifs a été appliquée conformément à la délibération 2021-09-16-SE.

En 2024, M. le maire a proposé de ne pas appliquer la formule de révision qui aurait entraîné une hausse trop importante pour les abonnés sisteronais. L'application d'une augmentation dérogatoire de 4.5% a alors été décidée.

Pour 2025, il est proposé de ne pas appliquer la formule d'actualisation et d'appliquer une hausse proche de l'inflation (IPC Services) afin de ne pas impacter trop fortement les abonnés sisteronais.

Il convient de rappeler que d'importants investissements doivent être réalisés en 2025 visant à :

- Renouveler le parc de compteurs afin de respecter les obligations légales pesant sur la régie en tant que détenteurs des compteurs d'eau froide (Cf. décret du 6 mars 2007),
- Renouveler les canalisations d'eau potable en PVC antérieures aux années 80 et générant une pollution en chlorure de vinyle monomère (CVM) dans les délais prescrits par l'Agence régionale de Santé,
- Maintenir un niveau d'investissement minimum pour l'entretien des ouvrages (usines et réseaux),
- Prendre en compte la réforme des redevances de l'Agence de l'eau et optimiser la performance des réseaux qui impactera directement le montant des redevances, et donc le prix de l'eau, dès 2026.

Il est donc proposé :

- d'augmenter la part fixe (abonnement eau) et la part variable eau potable de 3.5%,
- d'augmenter la part fixe (abonnement assainissement) et la part variable assainissement de 3%.

Ce qui représenterait, pour les abonnés consommant en moyenne 120 m³, une hausse moyenne de 2.7%.

Il est ainsi proposé que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 soient les suivants :

REDEVANCES EAU au m³ en euros H.T.

Eau potable HT	0,96 €/m ³
Eau industrielle H.T.	0,29 €/m ³
Eau industrielle potable H.T.	0,35 €/m ³

ABONNEMENTS ANNUELS EAU POTABLE en euros H.T.

EAU	
Ø 12	57,41 € H.T
Ø 15	59,39 € H.T
Ø 20	69,28 € H.T
Ø 25.	76,94 € H.T
Ø 30.	85,12 € H.T
Ø 40.	102,93 € H.T
Ø 50.	138,56 € H.T
Ø 60	156,37 € H.T
Ø 80	174,18 € H.T
Ø 100 et >	190,01 € H.T

REDEVANCE ASSAINISSEMENT au m³ en euros H.T.

Assainissement H.T.	1,57 €/m ³
---------------------	-----------------------

ABONNEMENTS ANNUELS ASSAINISSEMENT en euros H.T

ASSAINISSEMENT	
Abonnement	56,75 € H.T.
ASSAINISSEMENT NON DOMESTIQUE	
Abonnement 1.	104,65 € H.T
Abonnement 5.	523,20 € H.T
Abonnement 12	1 255,66 € H.T
Abonnement 450	47 087,33 € H.T

Ces dernières années, la formule de révision des prix prévue (issue du mode de gestion en délégation de service public) n'a pas été utilisée car elle conduisait à des augmentations de prix trop importantes. Fort de ce constat, une nouvelle formule de révision des tarifs, plus adaptée au mode de gestion en régie, sera proposée dans le courant de l'année 2025.

Mis en ligne le 19/12/2024 à 14h42

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02 095-20241218-2024_11_07_

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le principe d'une modification de la formule de révision des prix qui sera soumise à délibération ultérieurement.
- **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'année 2025.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 19/12/2024 à 14h42

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20241218-2024_11_07_